RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-(2026) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 492 890,00 $ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE SERVICE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Avis est donné, conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) aux contribuables des villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Philippe et Sainte-Catherine et de la municipalité de Saint-Mathieu, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 11 novembre 2026, le règlement numéro 48-(2026) intitulé « *Règlement décrétant un emprunt au montant de 2 492 890,00 $ pour l'acquisition de véhicules de service à la régie intermunicipale de police Roussillon* ».

Le montant de l'emprunt projeté est deux million quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (2 492 890,00 $) et doit servir pour l'acquisition de véhicules de service à la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tout contribuable des villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Philippe et Sainte-Catherine et de la municipalité de Saint-Mathieu qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante :

stafa@mamh.gouv.qc.ca

Le règlement numéro 48-(2026) peut être consulté au bureau de la Régie intermunicipale de police Roussillon, 90, chemin Saint-François-Xavier à Candiac, du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h.

Donné à Candiac, ce 16 novembre 2026.

Me Marie-Lise Desrosiers, avocate OMA
Secrétaire de la Régie